



Distr.: Limitée
8 février 2000

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Trente-septième session

Vienne, 7-18 février 2000

Point 9 de l'ordre du jour

Débris spatiaux

Proposition concernant l'examen de questions relatives aux débris spatiaux par le Sous-Comité scientifique et technique

Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique

1. À sa trente-sixième session, en février 1999, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté un rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/707).¹ Ce rapport était l'aboutissement d'un plan de travail pluriannuel que le Sous-Comité avait adopté en 1995. Le Sous-Comité a estimé qu'il s'agissait là d'une réalisation importante et a recommandé que la question des débris spatiaux reste inscrite comme point prioritaire à l'ordre du jour de sa trente-septième session (A/AC.105/719, par. 35 et 36).

2. À la même session, le Sous-Comité a examiné le document de travail (A/AC.105/C.1/L.227) intitulé "Proposition de révision de l'ordre du jour des sessions du Sous-Comité scientifique et technique postérieures à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Ce document contenait une liste de points à inscrire au projet d'ordre du jour provisoire des trente-septième et trente-huitième sessions du Sous-Comité. Selon cette proposition, l'ordre du jour provisoire des deux sessions inclurait, sous la rubrique "Autres questions/questions ponctuelles", un point intitulé "Les débris spatiaux (à préciser)".

3. Le thème spécial de la trente-septième session est l'examen de l'application internationale des normes de l'Union internationale des télécommunications et des recommandations du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant l'élimination de satellites en orbite géosynchrone à la fin de leur vie utile.

4. Le moment est venu pour le Comité de décider quel sujet il va examiner à sa trente-huitième session. Les mesures de réduction des débris orbitaux de lanceurs seraient un sujet approprié.

5. L'explosion des étages supérieurs de lanceurs est la principale source de débris de 1 à 10 cm sur orbite basse. La plupart des explosions ont lieu une fois que la mission de lancement est terminée et sont le plus souvent dues à la présence d'ergols résiduels ou de fluides sous pression. Sur les 56 explosions sur orbite qui se sont produites pendant les années 90, 41 (soit 73 %) concernaient les étages supérieurs ou les composants de ces étages. Dans tous les cas sauf trois, la désintégration a eu lieu après déploiement de la charge utile. Pour remédier à ce problème, des mesures de passivation ont été prises pour certains lanceurs dès les années 60. Ces mesures s'avèrent extrêmement efficaces lorsqu'il s'agit de freiner la multiplication des débris orbitaux. Ces dernières décennies, le recours croissant à ce type de mesures a eu des incidences positives sur l'environnement spatial. Toutes les agences de lancement devraient envisager d'adopter de telles mesures.

6. Dans une moindre mesure, le rejet d'objets liés aux missions (par exemple, fragments de boulons explosifs, câbles et contrepoids) lors de la séparation des étages et de la mise sur orbite du satellite est aussi une source de débris spatiaux. Beaucoup de concepteurs de lanceurs ont pris des mesures pour éviter cette création de débris: ils devraient continuer à le faire et ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager d'adopter des mesures dans ce sens.

7. Cette question constituerait un sujet de discussion intéressant pour la trente-huitième session, qui se tiendra en février 2001, et qui sera aussi l'occasion pour les États d'informer le Sous-Comité des travaux qu'ils consacrent aux débris spatiaux.

Note

¹ Le rapport technique a par la suite été publié en tant que publication des Nations Unies (numéro de vente: F.99.I.17)

